

Saint-Martin-d'Hères, le 04 octobre 2021

Le président de l'Université Grenoble Alpes

à

Mesdames et messieurs les membres du Conseil
d'Administration de l'Université Grenoble Alpes

**Convocation au Conseil d'Administration
de l'Université Grenoble Alpes**

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil d'Administration (CA) qui se tiendra le :

**Lundi 11 octobre 2021
De 9h à 12h et de 13h à 15h
Salle 309, 3^{ème} étage
Bâtiment IM²AG
60 Rue de la Chimie
38400 Saint-Martin-d'Hères
Domaine Universitaire**

(Pour les administrateurs empêchés d'assister en présentiel à la séance une visioconférence est prévue)

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Informations du Président**
- 2. Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 8 juillet 2021**
- 3. Points stratégiques**
 - 3.1. Trajectoire financière (vote)
 - 3.2. Etat d'avancement de la construction de Grenoble INP, Institut d'ingénierie et de management - UGA (information)
 - 3.3. Schéma Directeur de la Vie Etudiante (SDVE) (vote)
 - 3.4. Stratégie immobilière : plan de relance, CPER (information)
- 4. Affaires financières**
 - 4.1. Budget rectificatif 1 de l'année 2021 (BR1) (vote)
 - 4.2. Démarche règlementaire concernant le contrôle interne budgétaire et comptable (vote)
 - 4.3. Sorties d'immobilisations de l'inventaire (discussion simplifiée et vote)
 - 4.4. Demandes de remises gracieuses (discussion simplifiée et vote)
 - 4.5. Attribution de prix dans le cadre du programme *EIT Health* (discussion simplifiée et vote)
 - 4.6. Attribution des bourses de mobilité étudiante à l'international 2021 – 2022 (BRMIE et Erasmus+) (discussion simplifiée et vote)

5. Ressources humaines

- 5.1. Rapport social 2020 (vote)
- 5.2. Campagne emploi second degré (vote)
- 5.3. Evolution du RIFSEEP des personnels de catégorie C (vote)
- 5.4. Renouvellement de l'agrément de l'UGA pour l'accueil de volontaires en service civique (vote)

6. Affaires institutionnelles

- 6.1. Composition du Comité d'Orientation Stratégique (COS) (vote)
- 6.2. Elargissement du Directoire élargi à l'INRAE (vote)
- 6.3. Election de la vice-présidente à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations
- 6.4. Charte de bonne conduite pour la mise en œuvre d'un appel à projet initié par l'UGA (vote)
- 6.5. Modification des statuts de l'IUT 2 et de l'IUT de Valence (discussion simplifiée et vote)
- 6.6. Modification des statuts de l'EUT (discussion simplifiée et vote)
- 6.7. Désignation d'un représentant des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs de l'UGA relevant des disciplines de santé au conseil documentaire

7. Questions diverses

***J'attire votre attention sur le fait que le point 4.1. Budget rectificatif requiert le quorum physique et donc la participation de la moitié des membres en exercice (les procurations ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum physique).**

Si vous ne pouvez pas être présent à cette séance, vous avez la possibilité de donner une procuration à un membre du Conseil d'Administration, quel que soit son collège. A cet effet, je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Un étudiant titulaire qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence.

Yassine LAKHNECH

